
Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

**Autorisation au Maire
d'intervenir dans une
instance en cours**

59187 L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flehaut, Massé, Pontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 23 Mai 1958, la Sté Anonyme des Casinos de Royan a déposé un recours devant la Commission Régionale des D.G. de Nantes contre la décision de M. le Ministre de la Reconstruction décidant le transfert de la créance dommages de guerre de la Société des Casinos à la Ville de Royan.

Cette Commission régionale doit se réunir le 16 Décembre prochain à Nantes

Le Conseil Municipal

- conformément à l'avis exprimé à l'unanimité, moins deux abstentions, par la Commission Plénière réunie le 5 Décembre 1959

autorise M. le Maire à intervenir dans l'instance actuellement pendante devant la Commission Régionale des Dommages de guerre de Nantes entre la Sté des Casinos et le Ministère de la Reconstruction à la suite de la décision de transfert de la créance de dommages de guerre prise par le Ministère le 18 Décembre 1957 sous le n° 6.506.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. Bujard

VU

ROCHEFORT s/-MER, le 23 DEC 1959

Le Sous-Préfet,

I. Boichard

